



**Circulaire N°00061/CCAA/DNA/SDNV** 13 MAI 2002  
**Relative à la Validation des Licences Etrangères**

**I - GENERALITES**

Les licences délivrées conformément à l'annexe 1 à la convention relative à l'aviation civile internationale par un autre Etat membre de l'OACI, sont validées, à la demande de leurs titulaires, par l'Autorité Aéronautique, qui peut charger un groupe d'experts d'émettre un avis en son nom.

Toutefois, l'Autorité Aéronautique se réserve le droit de faire passer des épreuves complémentaires appropriées par des examinateurs agréés s'il apparaît que les conditions de délivrance d'une telle licence ou des qualifications qu'elle comporte ne sont pas équivalentes à celles du titre camerounais correspondant.

L'exercice de la fonction d'instructeur est soumis aux mêmes conditions que celles applicables aux titulaires d'une licence camerounaise.

**II - DUREE DE LA VALIDATION**

La durée d'une validation est la durée de validité de la licence. Elle n'est renouvelable qu'une seule fois, sous réserve des conditions énumérées dans le tableau en annexe.

**III - DEROGATION**

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Directeur Général de l'Autorité Aéronautique en cas de nécessité et sur justification.

**IV - CONDITIONS**

Les conditions particulières de délivrance d'une validation sont les suivantes :

## **A - HELICOPTERE**

### **1°- TRANSPORT AERIEN COMMERCIAL OU OPERATIONS AU LARGE**

#### **a) Commandant de Bord**

- Etre titulaire d'une licence de pilote de ligne hélicoptère (avec qualification de vol aux instruments si requis) en cours de validité ;
- Avoir une Attestation médicale de classe 1 en état de validité, délivrée par un médecin agréé à la CCAA ;
- Etre âgé d'au moins 21 ans et d'au plus 50 ans à la date d'expiration de la validation sollicitée ;
- Avoir 1500 heures de vol en tant que Commandant de bord pour le type d'activité à valider et si qualification de vol aux instruments requis avoir acquis une expérience de 500 heures depuis l'obtention de cette qualification ;
- Avoir subi avec succès les épreuves d'aptitude théoriques portant au moins sur les connaissances générales et réglementaires, et passé un test en vol devant un pilote examinateur désigné par la CCAA sous la supervision d'un de ses représentants si elle l'estime nécessaire.

#### **b) Copilote**

- Etre titulaire d'une licence de pilote professionnel d'hélicoptère (avec qualification de vol aux instruments si requis) en cours de validation ;
- Avoir une Attestation médicale de classe 1 en état de validité, délivrée par un médecin agréé à la CCAA ;
- Etre âgé d'au moins 21 ans et d'au plus 50 ans à la date d'expiration de la validation sollicitée ;
- Avoir 1500 heures de vol en tant que Commandant de bord pour le type d'activité à valider et ; Si qualification de vol aux instruments requis, avoir acquis une expérience de 500 heures depuis l'obtention de cette qualification ;
- Avoir subi avec succès les épreuves d'aptitude théoriques portant au moins sur les connaissances générales et réglementaires, et passé un test en vol devant un pilote examinateur désigné par la CCAA sous la supervision d'un de ses représentants si elle l'estime nécessaire.

### **2°- TRAVAIL AERIEN**

- Etre titulaire d'une licence de pilote professionnel d'hélicoptère en cours de validité ;
- Avoir une Attestation médicale de classe 1 en état de validité, délivrée par un médecin agréé à la CCAA ;

- Etre âgé d'au moins 21 ans et d'au plus 50 ans à la date d'expiration de la validation sollicitée ;
- Avoir 700 heures de vol en tant que Commandant de bord sur hélicoptère dont 200 au moins de travail aérien, 50 heures au moins ayant été accomplies dans les 12 derniers mois ;
- Avoir subi avec succès les épreuves d'aptitude théoriques portant au moins sur la navigation V.F.R et la Réglementation, et fait une démonstration en vol de ses aptitudes au travail aérien en présence d'un observateur désigné par la CCAA.

## **B - AVION FAR / JAR 25**

### **1°- TRANSPORT AERIEN COMMERCIAL**

#### **a) Commandant de Bord**

- Etre titulaire d'une licence de pilote de ligne Avion en cours de validité ;
- Avoir une Attestation médicale de classe 1 en état de validité, délivrée par un médecin agréé à la CCAA ;
- Etre âgé d'au moins 21 ans et 50 ans au plus à la date d'expiration de la validation sollicitée ;
- Avoir 1500 heures de vol sur Avions certifiés FAR / JAR 25 en tant que Commandant de bord ;
- Avoir subi avec succès les épreuves théoriques portant au moins sur la réglementation, et passé un test en vol devant un pilote examinateur désigné par la CCAA sous la supervision d'un de ses représentants si elle l'estime nécessaire.

#### **b) Copilote**

- Etre titulaire d'une licence de pilote professionnel en cours de validité avec la qualification I.F.R ;
- Avoir une Attestation médicale de classe 1 en état de validité, délivrée par un médecin agréé à la CCAA ;
- Etre âgé d'au moins 21 ans et de 50 ans au plus à la date d'expiration de la validation sollicitée ;
- Avoir 1500 heures de vol sur Avions certifiés FAR / JAR 25 ;
- Avoir subi avec succès les épreuves théoriques portant au moins sur la réglementation, et passé un test en vol devant un pilote examinateur désigné par la CCAA, sous la supervision d'un de ses représentants si elle l'estime nécessaire.

## **C - AVION FAR / JAR 23 CERTIFIE MONO-PILOTE**

### **1°- TRANSPORT AERIEN COMMERCIAL**

#### **a) Commandant de Bord**

- Etre titulaire d'une licence de pilote professionnel Avion en cours de validité avec la qualification I.F.R ;
- Avoir une Attestation médicale de classe 1 en état de validité délivrée par un médecin agréé à la CCAA ;
- Etre âgé d'au moins 21 ans et 50 ans au plus à la date d'expiration de la validation sollicitée ;
- Avoir 1500 heures de vol sur Avions certifiés FAR / JAR 25 en tant que Commandant de bord ;
- Avoir subi avec succès les épreuves théoriques portant au moins sur la réglementation, et passé un test en vol devant un pilote examinateur désigné par la CCAA sous la supervision d'un de ses représentants si elle l'estime nécessaire.

#### **b) Copilote**

- Etre titulaire d'une licence de pilote professionnel en cours de validité avec la qualification I.F.R en cours ;
- Avoir une Attestation médicale de classe 1 en état de validité délivrée par un médecin agréé à la CCAA ;
- Etre âgé d'au moins 21 ans et de 40 ans au plus à la date d'expiration de la validation sollicitée ;
- Avoir 1000 heures de vol sur Avions ;
- Avoir subi avec succès les épreuves théoriques portant au moins sur la réglementation, et passé un test en vol devant un pilote examinateur désigné par la CCAA, sous la supervision d'un de ses représentants si elle l'estime nécessaire. *AA*

## D - AVION DE TRAVAIL AERIEN

### 1°- TRAVAIL AERIEN

#### a) Commandant de Bord

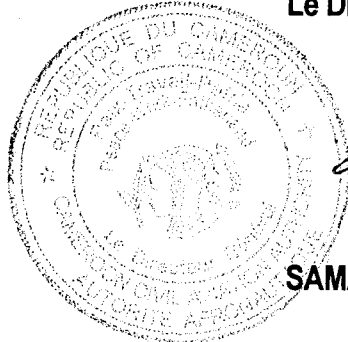
- Etre titulaire d'une licence de pilote professionnel en cours de validité ;
- Avoir une Attestation médicale de classe 1 en état de validité délivrée par un médecin agréé à la CCAA ;
- Etre âgé d'au moins 21 ans et de 50 ans au plus à la date d'expiration de la validation sollicitée ;
- Avoir 700 heures de vol sur Avions conventionnels, dont au moins 200 heures de travail aérien, 50 heures au moins ayant été effectuées dans les 12 derniers mois ;
- Avoir subi avec succès les épreuves théoriques portant au moins la navigation V.F.R et la réglementation, et fait une démonstration en vol des aptitudes au travail aérien en présence d'un observateur qualifié « Travail Aérien » désigné par la CCAA ;

## E - COMPOSITION DU DOSSIER

La demande de validation remplie et signée par le sollicitant devra être accompagnée des pièces ci-après :

- Une copie de la Licence, certifiée conforme par une autorité compétente ;
- Son carnet de vol ;
- Un certificat médical délivré par un médecin agréé par la CCAA ;
- Un contrat de travail ou une proposition de contrat de travail délivrée par l'employeur ;
- Une quittance de versement des droits requis à la CCAA.

Le Directeur Général



**SAMA JUMA IGNATIUS**